



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-10-6

Séance du lundi 1 juillet 2019

ADHESION A L'ECOLE SUPERIEURE DE PRAXIS SOCIALE ET DESIGNATION D'UN CONSEILLER DEPARTEMENTAL POUR REPRESENTER LE DEPARTEMENT AU SEIN DE CETTE ASSOCIATION

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2018-6-4-1 et n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 portant sur la politique de la solidarité,
- VU les statuts de l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale du 03 décembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte des statuts de l'association Ecole Supérieure de Praxis Sociale, joints en annexe 1,
- Autorise à ce titre l'adhésion du Département en qualité de membre de droit,
- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret le représentant du Conseil départemental pour siéger au sein de l'association Ecole Supérieure de Praxis Sociale,
- Désigne Mme Josiane MEHLEN-VETTER, conseillère départementale, en qualité de représentante du Département au sein de l'association précitée.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité